# DÉCISION DU CONSEIL

## du 8 octobre 2002

## portant nomination de deux membres titulaires et de deux membres suppléants du Comité des régions

(2002/810/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 22 janvier 2002 ([1]) portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,

considérant que deux sièges de membres titulaires et deux sièges de membres suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite des démissions de: M. Jan TINDEMANS, portée à la connaissance du Conseil en date du 10 avril 2002, M. H.J.M. KEMPERMAN, portée à la connaissance du Conseil en date du 22 mai 2002, Mme C.W. JACOBS, portée à la connaissance du Conseil en date du 22 août 2002, M. A.M.C.A. HOOIJMAIJERS, portée à la connaissance du Conseil en date du 19 juin 2002;

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

DÉCIDE:

*Article unique*

— M. H.F.M. EVERS est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. Jan TINDEMANS,

— Mme C.W. JACOBS est nommée membre titulaire du Comité des régions en remplacement de H.J.M. KEMPERMAN,

— M. P. JANSEN est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de Mme C.W. JACOBS,

— M. G.D. DALES est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. A.M.C.A. HOOIJMAIJERS

pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2002.

*Par le Conseil*

*Le président*

T. PEDERSEN

([1]) JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.